Actualités

OUVRAGE

1213

« L'univers juridique n'est pas gris et terne, (...) il est rempli des couleurs les plus variées »

3 questions à Jacques Larrieu, professeur émérite de droit de l'université de Toulouse Capitole

La palette des couleurs du droit est pleine de nuances, que le professeur Jacques Larrieu, spécialisé en droit de la propriété intellectuelle et de la concurrence nous invite à découvrir dans un ouvrage original et ludique, « Couleur et droit », publié aux éditions LexisNexis dans la collection Beaux livres (*29 sept. 2022, 42 €*).

Qu'est-ce qui vous a inspiré cette réflexion sur les relations unissant le droit et les couleurs ?

Je suis depuis longtemps frappé par le fait « *qu'il y a des signes plein le ciel du droit* », pour reprendre l'heureuse formule du Doyen Carbonnier, et que ces signes sont souvent colorés : feux tricolores, drapeau blanc, panneaux de signalisation routière rouges, carton jaune, robe noire du juge,… le droit s'exprime souvent par des signes et par des couleurs. Pour aller plus vite, pour être facilement compris.

Mais la participation des signes colorés à la langue du droit n'épuise pas l'intérêt du droit pour la couleur. Les interactions entre droit et couleurs sont multiformes. Parfois le droit impose une couleur (tenue de tennis blanche à Wimbledon), parfois il protège la couleur (semelle rouge des escarpins Louboutin), parfois la couleur détermine le statut juridique d'une personne (casque bleu) ou d'une chose (un piment qui ne serait pas rouge serait privé de l'IGP Piment d'Espelette) ou d'un animal. Prenons le cas du poisson rouge : sa couleur rouge le range dans la famille des animaux domestiques de compagnie et des « êtres sensibles ». Il bénéficie de ce fait d'une protection contre les traitements cruels et dégradants. Il a droit à un bocal rectangulaire et spacieux et vous n'êtes pas autorisé à le manger. Le sort de la truite, même arc-en-ciel, est bien moins enviable.

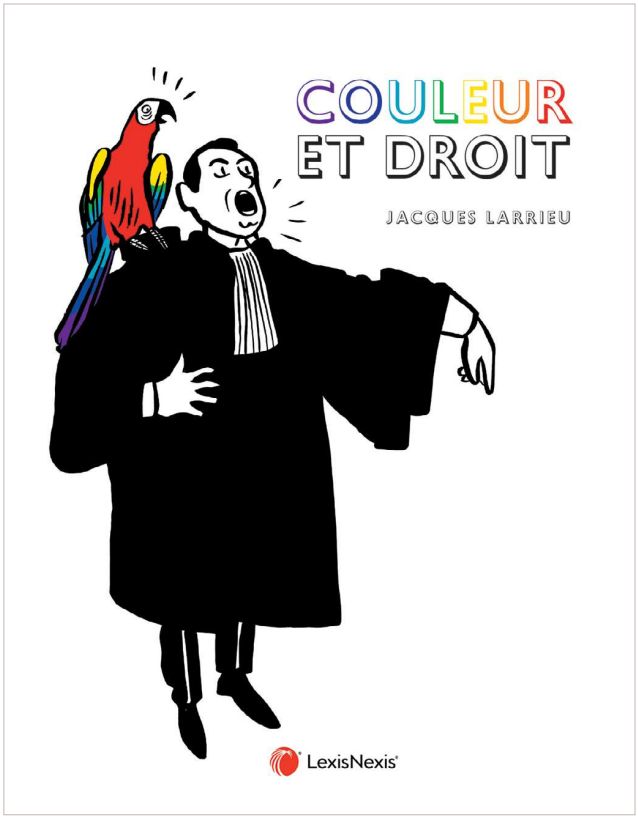

Décliner le droit selon les 7 couleurs de l'arc-en-ciel est une manière innovante et ludique d'aborder la matière juridique souvent austère. À quel lectorat vous adressez-vous ?

Si l'on prend la peine d'observer autour de soi, on réalise que l'univers juridique n'est pas gris et terne, mais qu'il est rempli des couleurs les plus variées : croix-verte des pharmacies, label rouge, feu orange, panneau sens interdit rouge, robe noire de l'avocat, balise maritime verte, uniforme bleu,… Alors quoi de plus naturel que de présenter les noces du droit et de la couleur selon les 7 couleurs de l'arc-en-ciel, auxquelles on a ajouté le noir et le blanc. Pour que la lecture reste plaisante, même si on s'est efforcé de respecter une certaine rigueur scientifique, chaque rencontre entre le droit et une couleur particulière est illustrée par des petites histoires égayées par des anecdotes plaisantes, des situations cocasses ou des curiosités oubliées. Si bien que ce livre peut être ouvert par tous, que l'on soit un juriste chevronné ou simplement un esprit curieux.

Quelle est votre « couleur juridique » préférée et pourquoi ?

La couleur dont la signification juridique est la plus évidente est le « rouge » qui est le plus souvent associé à une interdiction ou à une ferme obligation (feu rouge, carton rouge, signal sens interdit ou stop, …). L'orange, couleur mal aimée, pourrait avoir ma préférence car il correspond à un entre-deux rempli d'espérance, un « instant fragile » de suspension du temps et du droit, où tout semble encore possible. Mais son emploi dans l'univers juridique est trop rare. Aussi aurais-je tendance à préférer le vert, dont la relation avec l'idée de libération est évidente. Mais aussi parce que je raffole des huîtres de Marennes-Oléron auxquelles leur belle couleur verte vaut un Label Rouge par arrêté du 21 mars 2014 du ministre de l'Agriculture.

Propos recueillis par Élise Fils

© LEXISNEXIS SA - LA SEMAINE JURIDIQUE - ÉDITION GÉNÉRALE - N° 42 - 24 OCTOBRE 2022